

2^{ème} ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n°II

Matière : Droit des obligations -1h30-

Responsable de la matière : B. de Bertier-Lestrade

Traitez les deux sujets suivants :

Cas pratique 1°)

Monsieur Stéphan est un homme d'affaires réputé. En janvier 2006, il entre dans la société Stenford qui a une renommée mondiale et le 23 janvier 2006, ses coassociés lui demandent de signer un engagement qu'il accepte sans difficulté. Il s'engage, s'il revend un jour ses actions de la société, à les proposer en priorité à ses coassociés.

Cependant, 10 ans plus tard, il ne supporte plus de travailler avec ses coassociés dont il ne partage plus du tout l'analyse stratégique et économique. Il décide alors de quitter la société, sans faire de cadeau à ces collaborateurs qu'il n'apprécie plus. Il revend ses actions à un investisseur étranger, Monsieur Yen, qui connaît l'engagement de Monsieur Stéphan envers ses coassociés mais qui est déterminé et sans scrupule.

Les anciens associés de M. Stéphan, qui viennent d'apprendre qu'il avait revendu ses actions de la société sans leur proposer, viennent vous consulter.

Après avoir défini l'engagement signé le 23 janvier 2006 par Monsieur Stéphan, en justifiant la qualification retenue, vous indiquerez à ses anciens associés s'ils disposent d'un recours juridique.

Cas pratique n°2

A 89 ans Madame Latour est encore très autonome pour son âge, même si elle est parfois un peu désorientée à cause d'une maladie qui affecte sa mémoire. C'est une riche veuve, très dynamique, qui dispose d'une belle fortune qu'elle gère seule, même si elle ne fait pas toujours de bonnes affaires. Elle a en effet acheté le mois dernier, un appartement en centre-ville de Toulouse, à un prix tout à fait excessif. Elle a payé 1 200 000 euros, un appartement qui vaut 400 000 euros.

Dans ces conditions, peut-elle selon vous faire annuler la vente ? Justifiez votre réponse en expliquant le(s) fondement(s) que vous écarterez.

Dans le grenier de ce vieil appartement toulousain qu'elle vient d'acheter, Madame Latour a découvert un tableau qui n'est cependant pas signé. Elle décide de le faire expertiser par un professionnel, Monsieur Droueau, qui lui indique qu'il s'agit d'une œuvre de Paco Rodriguez un peintre contemporain assez peu connu. Lors d'un vide-grenier, Madame Latour vend le tableau comme une œuvre de Paco Rodriguez, à un honnête retraité, amoureux de la peinture.

Quelques mois plus tard, en consultant un ouvrage d'art, Madame Latour reconnaît le tableau qu'elle a vendu et constate qu'il est présenté comme une œuvre pouvant être attribuée peut-être au célèbre peintre Picasso, même si, d'après l'expertise réalisée par la société « art-expert », son authenticité fort probable, n'est pas totalement certaine. Madame Latour est stupéfaite par cette révélation, elle n'aurait jamais vendu le tableau si elle avait su qu'il s'agissait peut-être d'un peintre aussi connu. **Vous lui préciserez si elle peut annuler la vente ainsi que les conditions et le régime de l'action en nullité.**